

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30043**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université d'Angers, Université des Antilles, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bourgogne - Dijon, Université Grenoble Alpes, Université de la Réunion, Université de Lorraine, Université de Montpellier, Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro), Université de Poitiers, Université de Rennes 1, Université de Strasbourg, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université de Rouen	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118 Sciences de la vie, 210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation à la gestion technique et administrative d'exploitations agricoles
- Appui, conseil technico-économique en entreprises agricoles
- Rédaction mise en œuvre, de cahiers des charges pour des groupements de producteurs
- Accompagnement, conduite de projet dans le domaine de la valorisation des produits, du développement durable des territoires agricoles
- Elaboration de diagnostics agro-environnementaux, évaluation des pratiques agricoles
- Application des pratiques phytosanitaires dans le cadre de la production raisonnée
- Mise en place de protocoles expérimentaux d'amélioration des cultures
- Sensibilisation et formation des agriculteurs aux concepts d'agriculture raisonnée
- Activité technico-commerciale dans le secteur de l'agrofourmiture
- Mise en place de démarches qualité, de mesures de protection de l'environnement (eaux, sols, biodiversité)
- Application des dispositions réglementaires du secteur, des règles de sécurité et d'hygiène
 - Caractériser le fonctionnement d'une exploitation agricole dans ses dimensions techniques, économiques et humaines
 - Maîtriser les pratiques culturales, les techniques agronomiques dans une optique de développement durable
- Diagnostiquer un écosystème en zone rurale (analyser, interpréter et restituer les résultats)
- Réaliser des opérations de contrôle ou de diagnostic d'installation agricoles
 - Appliquer, mettre en œuvre, former à une démarche de développement durable
- Suivre l'évolution de la législation et de la réglementation grâce à des outils de veille
 - Elaborer un plan d'action, un cahier des charges
 - Maîtriser les techniques de communication et de commercialisation
 - Appliquer, mettre en œuvre, former à une démarche de développement durable
- Suivre l'évolution de la législation et de la réglementation grâce à des outils de veille
 - Elaborer un plan d'action, un cahier des charges
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- A : Agriculture, sylviculture et pêche
- Contrôleur de croissance de l'agriculture
- Aide agricole en polyculture
- Technicien en agronomie
- Technico-commercial dans le domaine de l'agrofourmiture
- Conseiller en agriculture
- Conseiller de gestion agricole
- Technicien en agriculture biologique
- Assistant technique d'ingénieur de production
- Consultant en ingénierie agricole
- Conseiller technique en agronomie
- Gestionnaires d'espaces agricoles
- Technicien en contrôle phytosanitaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1416 : Polyculture, élevage

H2505 : Encadrement d'équipe ou d'atelier en matériaux souples

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30043 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30043 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30043 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30043 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30043 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30043 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les pratiques culturelles, les techniques agronomiques dans une optique de développement durable • Diagnostiquer un écosystème en zone rurale (analyser, interpréter et restituer les résultats) • Réaliser des opérations de contrôle ou de diagnostic d'installation agricoles
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30043 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer, mettre en œuvre, former à une démarche de développement durable • Suivre l'évolution de la législation et de la réglementation grâce à des outils de veille
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30043 - Gestion et adaptation des processus de production	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'action, un cahier des charges
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30043 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques de communication et de commercialisation

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 16/09/2014 Université d'Angers, arrêté du : 17/07/2017 Université des Antilles, arrêté du : 02/10/2017 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université de La Réunion, arrêté du : 24/07/2015 Université de Lorraine, arrêté du : 13/10/2014 Université de Montpellier, arrêté du : 27/07/2015 Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, arrêté du : 16/11/2017 Université de Poitiers, arrêté du : 25/07/2016 Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017 Université de Strasbourg, arrêté du : 16/01/2017 Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université d'Angers](#)

[Université des Antilles](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Montpellier](#)

[Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Rouen](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :